

Niort, le 13 mai 2020

## Accueil des usagers pendant la campagne d'impôt sur le revenu

L'accueil des usagers sera exclusivement sur rendez-vous à partir du 18 mai 2020.

Les questions relatives à la déclaration de revenus continueront à être traitées, comme aujourd'hui, exclusivement à distance, par téléphone ou par messagerie électronique.

En cas d'absolue nécessité, des rendez-vous pourront être proposés, uniquement s'ils ont préalablement été demandés par téléphone ou sur Internet. Il sera donc inutile de se présenter sans rendez-vous aux guichets des Services des Impôts des Particuliers.

Les usagers qui ont des questions sur leur déclaration de revenus sont donc invités à :

- utiliser la messagerie sécurisée de leur espace personnel sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)
- contacter l'administration fiscale par téléphone au **0 809 401 401** (appel non surtaxé).

Un serveur vocal interactif permet, dans un premier temps, d'obtenir une réponse aux questions générales les plus fréquentes.

Si l'appel de l'utilisateur ne peut être pris en charge immédiatement, il sera proposé à ce dernier d'être rappelé par un agent des finances publiques dans les meilleurs délais.

### **Rappels :**

- Réception des déclarations papier : à partir du 10 mai 2020
- Date limite de souscription des déclarations en ligne : 11 juin 2020
- Date de dépôt des déclarations papier reportée au **12 juin 2020**